

ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

Groupe TVA Assujetti unique



COMPTABILITÉ
EXPERT

■ Document mis à jour le 2 février 2024

FICHE DE SYNTHÈSE

GROUPE TVA ASSUJETTI UNIQUE

Plusieurs sociétés réunissant certaines conditions (liées entre elles sur les plans financier, économique et organisationnel), peuvent se réunir afin de former un **Groupe TVA**. Ces sociétés deviennent ainsi non imposables et désignent parmi elles une société ayant le statut d'**Assujetti unique**.

Cette dernière est chargée de l'ensemble des obligations en matière de **TVA** :

- Calcul de la **TVA** du groupe
- Dépôt mensuel de la déclaration **CA3** via **EDI-TVA**
- Paiement de la **TVA** ou obtention du remboursement d'un crédit de **TVA**.

■ SOMMAIRE

DÉFINIR LES DOSSIERS DU GROUPE TVA.....	3
Fiche dossier.....	3
Déclaration de périmètre (3310-P-AU).....	4
LES DOSSIERS MEMBRES.....	6
Déclaration des taxes assimilées (3310-A).....	6
Déclaration de TVA membre (3310-M-AU).....	7
Sortie du groupe.....	8
LE DOSSIER ASSUJETTI UNIQUE.....	9
Déclaration des taxes assimilées (3310-A).....	9
Déclaration de TVA membre (3310-M-AU).....	9
Déclaration de TVA du groupe (3310-CA3).....	9

FICHE DE SYNTHÈSE

GRUPE TVA ASSUJETTI UNIQUE

DÉFINIR LES DOSSIERS DU GROUPE TVA

Fiche dossier

Pour définir les dossiers du **Groupe TVA** et déterminer la société **Assujetti unique**, le champ **Membre d'un groupe de TVA assujetti unique** doit être renseigné (onglet **Fiscal**).

Dossier - 1:ATOUR SELARL LA TOURANGEL

Signalétique **Fiscal** Divers Observations Banque

Début ex. N 01/10/2022 Fin ex. N 30/09/2023 Arrêt d'activité Aucun Cession Cessation Décès

N° SIREN 079555496 NIC 00045 Code NAF 4291Z Code FRP

CEE/Intracommunautaire FR 079555496 CDI Code service

Régime TVA EM Réel Normal - Mensuel

Imposition Société Revenus

Régime fiscal RN RS SS

Membre d'un groupe Type Non concerné Mère Fille

Membre d'un groupe TVA assujetti unique Type Non concerné Membre Assujetti unique Sortie

Assujetti unique 1518

Type de dossier BIC Bénéf. indus. et commerciaux

Dans le cas d'un dossier **Membre / Assujetti unique**, le **Régime TVA** sélectionné peut être différent de **NI - Non imposable** tant que la **Déclaration de TVA** est éditée au nom du dossier, et donc, hors du **Groupe TVA**.

L'option **Non concerné** est cochée par défaut.

Dans le cas où la coche **Membre** est activée, le **Code dossier** de la société définie comme **Assujetti unique** doit être renseigné.

FICHE DE SYNTHÈSE

GROUPE TVA ASSUJETTI UNIQUE

L'**Assujetti unique**, au regard de ses obligations à déposer une déclaration de **TVA** pour l'ensemble du groupe, devient une réelle entité et à cet égard reçoit un numéro **SIREN** et un numéro de **TVA intracommunautaire**.

En sélectionnant l'option **Assujetti unique**, plusieurs champs apparaissent :

The screenshot shows a form titled "Membre d'un groupe TVA assujetti unique". It has three radio buttons under "Type": "Non concerné", "Membre", and "Assujetti unique" (which is selected). Below this are three input fields: "N° SIREN" with the value "079555623", "Forme juridique" with the value "Assujetti unique à la TVA", and "CEE/Intracommunautaire" with the value "FR 85 079555623". A callout box points to the last two fields with the text "Indiquer le n° SIREN et le n° de TVA intracommunautaire." Below these is a "Régime TVA" dropdown menu with the selected value "EM - Réel Normal - Mensuel".

La **Forme juridique** et le **Régime de TVA** ne peuvent pas être modifiés.

■ Déclaration de périmètre (3310-P-AU)

Avant tout dépôt des déclarations de **TVA**, la société définie **Assujetti unique** doit télétransmettre via la procédure **EDI-TVA** une **déclaration de périmètre** à l'appui du formulaire **3310-P-AU**.

La gestion du **Groupe TVA** débutant à compter du **1^{er} janvier** de l'année, l'envoi de cette déclaration de périmètre doit être établi en amont, avec toutefois une date de dépôt maximale au **31 décembre** de l'année antérieure.

Cette déclaration mentionne les sociétés du **Groupe TVA**, et au fil des années, les sorties et nouvelles entrées.

Les informations à mentionner au regard de chaque société du groupe sont issues de leur **Fiche dossier** (**SIREN**, **ROF**, **n° TVA**, **forme juridique**, **dénomination**, code **NAF**).

FICHE DE SYNTHÈSE

GRUPE TVA ASSUJETTI UNIQUE

La **déclaration de périmètre** est accessible depuis le menu **Déclarations - Déclaration de la TVA**, bouton **Périmètre AU**.

Mois	Année	Hors taxe	TVA collectée	TVA ant. déd	TVA déductif	Report crédit à payer (1)	à reporter (2)	E	C	T	R	Reg.	G
>													

Paramètres Saisie directe... Générer EDI-TVA... Ecritures Edition G.E.D. **Périmètre AU** Validation ecr... Fermer

Les dossiers et leurs informations doivent être réunis afin de les reporter sur le formulaire déclaratif **3310-P-AU**.

Code	Raison sociale	SIREN	NIC	Sortie	1er Ex.
GR01	GAEC 04	079557187	00014		✓
GR02	GAEC 05	079557203	00027		✓
GR03	GAEC 06	079557211	00012		✓
GR04	SC 03	079557229	00014		✓

Génération... Aperçu EDI-TVA... Nouveau membre **Sélect. 1er Ex.** Fermer

L'attribut **Sortie** est affecté automatiquement dès lors que le critère **Sortie** a été activé dans la **Fiche dossier - onglet Fiscal**.

Cliquer ici pour que l'attribut **1^{er} exercice** soit affecté/retiré pour tous les dossiers. Un double-clic sur la ligne concernée permet de sélectionner les dossiers individuellement.

A l'issue du traitement, la génération **EDI TVA** peut être lancée.

NB : Toutes les sociétés portées sur la **déclaration de périmètre** sont incluses dans la génération de la **Déclaration de TVA** de l'**Assujetti unique**.

Modèle Document

1	5 - 1 / 1	3310-P-AU - Déclaration de périmètre (P1)	<input checked="" type="checkbox"/> Imprimer
		3310-P-AU - Déclaration de périmètre (P2)	
		3310-P-AU - Déclaration de périmètre (P3)	
		3310-P-AU - Déclaration de périmètre (P4)	
		3310-P-AU - Déclaration de périmètre (P5)	

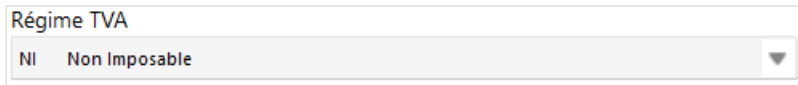
NB : Le **SIREN** du déposant est celui attribué à l'**Assujetti unique** (**SIREN** indiqué dans l'encart **Membre d'un groupe TVA assujetti unique**).

FICHE DE SYNTHÈSE

GRUPE TVA ASSUJETTI UNIQUE

LES DOSSIERS MEMBRES

Les dossiers membres du **Groupe TVA** doivent être paramétrés avec leur **Code Régime TVA** sur **NI - Non Imposable** (**Fiche dossier** - onglet **Fiscal**) dès lors que les **déclarations de TVA** à calculer sont à inclure dans celles du groupe.



Régime TVA
NI Non Imposable

Bien que le **Régime TVA** soit **Non Imposable**, ces dossiers peuvent générer deux catégories de formulaire :

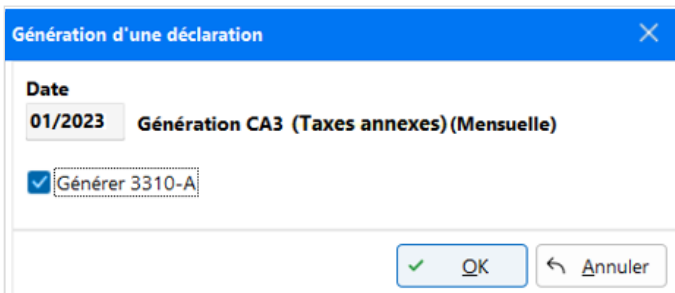
- Générer la déclaration membre
- Générer la déclaration 3310-A

Déclaration des taxes assimilées (3310-A)

Un dossier membre d'un **Groupe TVA** peut calculer et déposer via **EDI TVA** la déclaration des taxes assimilées **3310-A** couplée à la déclaration **3310-CA3**. Cette dernière ne comporte pas de **TVA**, mais le report du total des taxes assimilées à payer (ligne **29** et **32**), avec éventuellement la **Taxe Intérieure de Consommation (TIC)**.

Le dépôt **EDI** s'effectue sous le régime **NI - Non Imposable**.

La périodicité accessible est mensuelle, mais la génération est à faire selon la période nécessaire au dépôt des taxes.



Génération d'une déclaration

Date
01/2023 Génération CA3 (Taxes annexes) (Mensuelle)

Générer 3310-A

OK Annuler

FICHE DE SYNTHÈSE

GRUPE TVA ASSUJETTI UNIQUE

■ Déclaration de TVA membre (3310-M-AU)

Un dossier membre d'un **Groupe TVA** doit calculer sa **TVA** sur le formulaire **3310-M-AU (Membre - Assujetti Unique)**, à périodicité mensuelle, laquelle ne sera pas déposée par lui-même via **EDI TVA**, mais récupérée par le dossier **Assujetti unique**.

Génération d'une déclaration

Date
01/2023 Génération CA3 (3310-M-AU) (Mensuelle)

Editer l'état de contrôle (uniquement sur une nouvelle génération)
 Détail des écritures

Génération d'une déclaration à néant

Contrôler la TVA avant génération

Génération de l'acompte congés payés

OK Annuler

Ce formulaire est le reflet de la déclaration **3310-CA3** :

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS TAXÉES (H.T.)		OPÉRATIONS NON TAXÉES			
A1	Ventes, prestations de services.....	0979	E1	Exportations hors UE	0032
A2	Autres opérations imposables	0981	E2	Autres opérations non imposables	0033
A3	Achats de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France ... (article 283-2 du code général des impôts)	0044	E3	Ventes à distance taxables dans un autre E membre au profit des personnes non assujetties - Ventes B to C	0047
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	0056	E4	Importations (autres que les produits pétroliers)	0052
A5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0051	E5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0053
B1	Mise à la consommation de produits pétroliers.....	0048	E6	Importations placées sous régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0054
B2	Acquisitions intracommunautaires	0031	F1	Acquisitions intracommunautaires	0055
B3	Achats d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	F2	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie - Ventes B to B	0034
B4	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	F3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
B5	Régularisations ... (Important : cf. notice)	0036	F4	Mises à la consommation de produits pétroliers	0049
			F5	Importations de produits pétroliers placées sous régime fiscal suspensif	0050
			F6	Achats en franchise	0037
			F7	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043
			F8	Régularisations ... (Important : cf. notice)	0039
			F9	Opérations internes réalisées à destination d'un autre membre de l'assujetti unique	

La partie **Opérations non taxées** comporte la ligne **F9 - Opérations internes réalisées à destination d'un autre membre de l'assujetti unique**.

FICHE DE SYNTHÈSE

GROUPE TVA ASSUJETTI UNIQUE

Certains éléments ne sont cependant pas repris, tels que la ligne **22 - Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration.**

La ligne **20 - Autres biens et services** comporte quant à elle, quatre sous-rubriques :

- dont TVA déduite à 100 %
- dont TVA déduite au coefficient propre
- dont TVA déduite au coefficient du groupe
- dont TVA déduite selon d'autres modalités

La partie **Détermination du montant à payer et des crédits de TVA** est limitée aux lignes **25 - Crédit de TVA** (sans accès possible au formulaire de demande de remboursement **3519**) et **TD - TVA due**.

TVA due ou crédit de TVA							
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	TD	TVA due (ligne 16 – ligne 23).	8900

Sortie du groupe

Lors de sa sortie du **Groupe TVA**, le dossier membre est à nouveau redevable de sa **TVA**.

Le **Régime TVA**, sous lequel le dossier va déposer via **EDI TVA** ses **déclarations de TVA**, doit être sélectionné sur un autre code que **NI - Non Imposable**.

Signalétique Fiscal Divers Observations Banque

Début ex. N 01/10/2022 Fin ex. N 30/09/2023 Arrêt d'activité Aucun Cession Cessation Décès

Modifier

N° SIREN 079555496 NIC 00045 Code NAF 4291Z Code FRP

CEE/Intracommunautaire FR 079555496 CDI Code service

Régime TVA
EM Réel Normal - Mensuel

Imposition Société Revenus

Régime fiscal RN RS SS

Membre d'un groupe
Type Non concerné Mère Filie

Succursale à l'étranger (Régime NE/SE)
 Imposition en France des sociétés à l'étranger (Régime RN/RS)

Membre d'un groupe TVA assujetti unique Sortie

Type Non concerné Membre Assujetti unique

Assujetti unique

Les champs obligatoires sont en rouge

La gestion de la fiche est assurée par DiaClient

Mot de passe...

Cocher l'option **Sortie**.

LE DOSSIER ASSUJETTI UNIQUE

■ Déclaration des taxes assimilées (3310-A)

Un dossier membre d'un **Groupe TVA** peut calculer et déposer via **EDI TVA** la déclaration des taxes assimilées **3310-A** couplée à la déclaration **3310-CA3**. Cette dernière ne comporte pas de **TVA**, mais le report du total des taxes assimilées à payer (ligne **29** et **32**), avec éventuellement la **Taxe Intérieure de Consommation (TIC)**.

Le dépôt **EDI** s'effectue sous le régime **NI - Non Imposable**.

La périodicité accessible est mensuelle, mais la génération est à faire selon la période nécessaire au dépôt des taxes.

■ Déclaration de TVA membre (3310-M-AU)

Un dossier **Assujetti unique**, en tant que membre d'un **Groupe TVA**, doit calculer sa **TVA** sur le formulaire **CA3 3310-M-AU** à périodicité mensuelle.


Le dépôt via **EDI TVA** ne sera pas effectué en direct, cette déclaration étant récupérée avec celles de l'ensemble des dossiers du **Groupe TVA**.

■ Déclaration de TVA du groupe (3310-CA3)

Un dossier **Assujetti unique**, en tant que représentant du **Groupe TVA**, calcule la **TVA** de l'ensemble du groupe.

Ce calcul est représenté par la génération du formulaire **CA3 3310-CA3**, lequel comporte la somme de toutes les déclarations **3310-M-AU** calculées dans chacun des dossiers du groupe.

Le **dépôt EDI** s'effectue sous le régime **EM - Réel Normal-Mensuel**.

 Générer
Générer la déclaration membre...
Générer la déclaration 3310-A...
Générer la déclaration assujetti unique

FICHE DE SYNTHÈSE

GRUPE TVA ASSUJETTI UNIQUE

Les dossiers du groupe concernés sont visibles via le bouton **Sociétés membres**, accessible lors de la génération de la **CA3** mensuelle.

Génération d'une déclaration

Date
01/2024 Génération CA3 (Mensuelle)

Génération d'une déclaration à néant

Sociétés membres OK Annuler



Liste des sociétés membres d'un groupe TVA AU

Code	Raison sociale	SIREN	NIC
GR01	GAEC 04	079557187	00014
GR02	GAEC 05	079557203	00027
GR03	GAEC 06	079557211	00012
GR04	SC 03	079557229	00014

Seuls les dossiers à inclure dans la déclaration de TVA 3310-CA3 du groupe TVA sont affichés.

Fermer

NB : Lors de la génération du cerfa, une coche est activée automatiquement en première page, permettant d'indiquer que la **Déclaration de TVA CA3** est déposée par le représentant de l'**Assujetti unique**.

Cocher la case ci-contre si vous agissez en qualité de représentant d'un assujetti unique mentionné à l'article 256 C du CGI.
ATTENTION : vous êtes tenu de déclarer les opérations réalisées par l'ensemble des membres de l'assujetti unique et de payer, le cas échéant, la TVA nette due correspondante. Cette déclaration doit impérativement être accompagnée d'une annexe n° 3310-M-AU par membre, détaillant les opérations réalisées par chaque membre concerné.

0001



Le dépôt de la déclaration via **EDI TVA** inclut à la fois le formulaire **3310-CA3** cumulé ainsi qu'individuellement le formulaire **3310-M-AU** pour chacun des dossiers constituant le **Groupe TVA**.

Paramètres Saisie directe... Générer EDI-TVA... Ecritures Edition G.E.D. Périmètre AU Validation ecr... Fermer

NB : Le **SIREN** du déposant est celui attribué à l'**Assujetti unique** (**SIREN** indiqué dans l'encart **Membre d'un groupe TVA assujetti unique** de la **Fiche dossier**).

FICHE DE SYNTHÈSE

GRUPE TVA ASSUJETTI UNIQUE

Déclaration à néant

La génération de la **Déclaration de TVA 3310-CA3** par l'**Assujetti unique** doit comporter une **Déclaration de TVA 3310-M-AU** - même à néant - pour chacun de ses membres. Si l'un des dossiers membres ne comporte pas de déclaration, alors en génération **EDI-TVA**, le message suivant bloque la création du fichier :

Erreurs			
Etat	Zone	Libellé	Valeur
3310MAU		la notion de formulaire "Néant" du "3310MAU" n'est pas cochée avec aucun montant de renseigné. Dossier : MOTG	

Dans le dossier membre, générer une déclaration membre **3310-M-AU**, au titre du mois concerné, en cochant la case **Génération d'une déclaration à néant**.

Génération d'une déclaration ⓘ ✕

Date
01/2024 Génération CA3 (3310-M-AU) (Mensuelle)

Editer l'état de contrôle (uniquement sur une nouvelle génération)

Détail des écritures

Génération d'une déclaration à néant

Contrôler la TVA avant génération

Génération de l'acompte congés payés ⓘ

✓ OK ↩ Annuler